

## Propreté et déchets

# Evolution et optimisation des collectes de déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

29 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collecte des déchets ménagers évolue en Seine-Eure. La réglementation nationale, ainsi que la volonté de l'Agglo Seine-Eure d'aller encore plus loin dans la valorisation des déchets, vont transformer certaines pratiques sur le territoire. Fréquence, jour ou encore type de collecte... tour d'horizon des changements à venir.**

2 ans et demi après la simplification du geste de tri de tous les emballages, la collecte des déchets ménagers évolue de nouveau début 2024. Un nouveau marché d'une durée de 8 ans, a été conclu pour, d'une part, les collectes en porte en porte (ordures ménagères résiduelles, emballages et déchets végétaux) et, d'autre part, la collecte des déchets déposés dans les bornes d'apports volontaires.

Le nouveau marché est issu d'une réflexion de 2 années lors desquelles l'Agglo a mené une étude d'optimisation des collectes, une étude sur la gestion des bio déchets et une étude sur la tarification incitative. C'est le 1<sup>er</sup> renouvellement du marché de collecte depuis la fusion entre l'ex-CASE et l'ex-CCEMS. Le schéma de collecte 2024 est le résultat des observations :

- Le volume d'emballages collectés grâce au bac jaune depuis l'extension des consignes de tri a augmenté de 30 %,
- Le volume des ordures ménagères résiduelles a considérablement réduit. Les habitants ne sortent plus systématiquement leur bac chaque semaine, et lorsqu'ils le font, le taux de remplissage est majoritairement inférieur à 50 % pour la plupart des ménages,
- Les tournées peuvent et doivent être optimisées dans les 60 communes, en termes de kilomètres parcourus (et donc d'impact sur l'environnement et la pollution sonore) et de jour de ramassage,
- Le marché 2024 est construit en cohérence avec la loi [AGEC\\*](#) relative, notamment, à la gestion des bio déchets. Elle impose aux collectivités de proposer aux usagers de son territoire une solution de valorisation (autre que l'incinération avec les ordures ménagères du bac noir) de la part fermentescible de leurs ordures ménagères, c'est-à-dire les déchets dits « organiques » ou « alimentaires » (qu'ils soient de nature végétale ou animale).

*\* La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.*

### Les bénéfices du nouveau marché

La mise en concurrence a permis à l'Agglo de s'appuyer sur ses expériences passées, mais aussi de prendre en compte les besoins des usagers et des élus locaux dans le lancement de ce marché public d'une durée de 8 ans.

### La dépense publique maîtrisée

La remise à plat du schéma de collecte permet de limiter l'impact de ce service public sur l'environnement et de maîtriser le budget de la collectivité avec un **coût constant** par rapport au budget 2022, et ce, malgré l'inflation constatée depuis le précédent marché qui date de 2016 (budget 2022 : 3 970 000 € / budget prévisionnel 2024 : 3 902 000 €) et la dotation en véhicules à motorisation moins polluante, mais plus onéreuse (voir point suivant).

### Une réduction de 60 % de l'empreinte carbone de la collecte

2 leviers y contribuent :

- Une **carburant verte** des véhicules de collecte :

- Motorisation végétale de l'ensemble du parc de véhicules, soit 19 véhicules (OLEO 100 issu des résidus de la graine de colza (habituellement non valorisée), céréale 100 % française et transformée en Normandie, à Grand-Couronne).
- Utilisation de 5 bennes électriques, dédiées à la collecte en zone urbaine (représentant 3, 8 % du budget de la collecte, soit 150 000 € / an). Silencieuses, elles ne génèrent aucune pollution sonore, pour le confort des usagers et des équipages.

Ces 2 types de motorisation permettront de réduire de 147 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an, soit 1 176 tonnes sur la durée totale du marché (soit 6,3 millions de km parcourus en voiture !) les émissions de gaz à effet de serre, soit un impact amoindri non négligeable pour l'environnement et la qualité de l'air.

- La **réduction de fréquence** pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac noir) : l'étude d'optimisation mentionnée plus haut a permis d'établir un nouveau schéma de collecte avec 1 passage tous les 15 jours dans toutes les communes, sauf Louviers, Val-de-Reuil, Gaillon et l'hyper centre de Pont-de-l'Arche, dans les collectifs de + de 20 logements et chez les gros producteurs alimentaires. Les kilomètres parcourus (et les pollutions inhérentes à la collecte des déchets) seront donc réduits quasiment de moitié, dès le début du mois de janvier prochain, et les émissions de gaz à effet de serre, également.

### Un meilleur service pour les habitants et usagers du territoire

- La réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères à une fois tous les 15 jours permet d'optimiser et de **rendre le service quand et là où il est nécessaire**.
- Le schéma de collecte remis à plat permettra une simplification et une meilleure lisibilité des calendriers de passage pour les habitants car tous les flux (ordures ménagères, tri et déchets verts) seront **collectés le même jour**.

Le nouveau contrat et les optimisations apportées contribuent à un meilleur service :

- **Maintien de la collecte des déchets végétaux**, bien qu'elle ne soit pas obligatoire (toutes les semaines de mi-mars à fin novembre) pour un coût annuel de 1,3 millions €,
- **Pas de changement pour la collecte du tri**,
- **Recrutement d'un ambassadeur qualité** dédié à 100 % au territoire Seine-Eure et ses 60 communes, pour une meilleure sensibilisation et information des habitants au geste de tri,
- Amélioration du suivi des prestations de collecte avec un encadrement renforcé des équipes et une **permanence téléphonique dédiée**, du lundi au vendredi.

### L'amélioration de la collecte de proximité

Des **bornes de tri seront déployées sur toutes les communes**. L'objectif est de mieux accompagner les trieurs dans la valorisation des emballages, mais aussi de s'adapter aux attentes et façons de faire des usagers. En effet, dès 2024, les habitants trouveront un peu partout des bornes dédiées aux emballages ET aux papiers imprimés, qui doivent actuellement être déposés dans des bornes spéciales (bleues), ce qui n'est pas respecté de façon systématique.

Sur les 260 bornes à papier actuellement en place, la moitié sera conservée (à raison d'1 minimum par commune) sur les points stratégiques. Elles seront donc transformées pour accueillir également tous les emballages (de couleur jaune). Ce dispositif viendra en complément de la collecte de tri en porte à porte qui se fait déjà actuellement tous les 15 jours et pour laquelle les habitants ont parfois besoin d'avoir un exutoire pour évacuer leur surplus de déchets recyclables dont le volume est plus important.

Parmi les 130 autres bornes papier, certaines seront transformées en bornes dédiées aux emballages en verre. Les matériaux des bornes en mauvais état seront séparés, triés et revendus pour être recyclés.

Grâce à toutes ces optimisations, **la TEOM ne subira aucune augmentation**. L'Agglo offrira même des services supplémentaires aux habitants :

- Possibilité de se doter en bac noir plus grand ou d'en demander un 2<sup>e</sup> de même volume.
- Possibilité de se doter d'une **solution de compostage** (composteur, lombricomposteur, bokashi...) **financée à 100 % par l'Agglo**, dans la limite de 150 €. Ce dispositif vise à anticiper, dès à présent, l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier prochain, et la loi AGECC, qui vise à limiter la production de déchets, et qui impose donc aux collectivités de mettre en place des solutions de valorisation des bio-déchets (afin qu'ils ne finissent pas incinérés avec les ordures ménagères).



#### À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.

#### CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Giovanna Berdeaux - Chargée des relations presse et médias  
02 76 46 03 54 / 06 72 61 30 06 - giovanna.berdeaux@seine-eure.com



agglo-seine-eure.fr



@agglo.seine.eure



@AggloSeineEure



@territoireseineure